

Séance du jeudi 9 juillet 1914.

Séance du jeudi 9 juillet 1914.

Présidence de M. Peytral.

La séance est ouverte à 2 heures.

Sont présents : M. W. Armond, Amic, Alexandre Bérard, Chantemps, Deville, Doumer, Dupont, Maurice Faure, Gervais, Lucien Hubert, Guillier, Lintilhac, Lourties, Tenouvier, Villiers-Lacroix, Cronillot.

M. Doumer donne lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant ouverture au ministre des affaires étrangères d'un crédit extraordinaire à l'occasion des voyages du Président de la République en Russie, en Suède, en Danemark et en Norvège.

Le rapport est adopté.

M. Doumer donne lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant ouverture de crédits additionnels aux crédits provisoires applicables au sous-secrétariat d'Etat des affaires étrangères.

Le rapport est adopté.

M. Doumer donne lecture d'un troisième

rapport sur le projet de loi, adopté par la  
Chambre des Députés, portant ouverture  
d'un crédit extraordinaire à titre de secours  
aux Français victimes des troubles du Mexique.

Le rapport est adopté.

no. Doumer entre ainsi au sein de la commission  
du projet de loi portant ouverture au Ministre  
des affaires étrangères d'un crédit additionnel  
aux crédits provisoires pour les dépenses de la  
commission financière des affaires politiques.

no. le Président fait remarquer que  
c'est toujours dans les derniers jours de la session  
qu'on envoie à la commission des projets de  
cette nature. Il n'a pas, du reste, une grande  
importance et no. le Président propose à la  
commission d'en renvoyer l'examen à la  
prochaine session.

Cette proposition est adoptée.

no. Courtès donne lecture d'un rapport  
sur le projet de loi, adopté par la Chambre des  
Députés, relatif à la participation de la France  
à l'exposition universelle et internationale  
de San Francisco.

La commission, après avoir entendu  
les explications de no. le commissaire général  
de l'Exposition de San-Francisco qui présente  
la justification dans tous leurs détails des  
crédits demandés pour l'exposition de la section

3  
française, adopte les conclusions du rapport de M. Lourties.

ex. le Président invite ex. le commissaire général à prendre toutes ces dispositions pour ne pas être forcé de demander de nouveaux crédits.

ex. le commissaire général secrétaire.

ex. Lourties donne lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à appliquer aux comptes publics les dispositions des lois relatives aux jours fériés.

Le rapport est adopté.

ex. ex. Millies-Lacroix donne lecture d'un avis financier sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés portant modifications et additions aux lois du 29 mars 1912 et 4 juillet 1913 concernant l'aéronautique militaire.

Le rapport est adopté.

ex. ex. Amic donne lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concernant l'ouverture au ministre des finances de crédits provisoires aux crédits additionnels de l'exercice 1914 pour l'aménagement de nouveaux ateliers dans les bâtiments de l'imprimerie nationale, rue de la Convention.

Le rapport est adopté.

M. le Président fait connaître à la commission que sans posséder de renseignements précis, il croit savoir que la Chambre des Députés est décidée à rétablir les indemnités diverses qu'elle a votées en faveur des agents des postes aux chap. 14 (Frais de séjour), 15 (Chauffages) et 16 (Secours médicaux et pharmaceutiques) que le Sénat, sur la proposition de la commission des finances, a rejetées. Peut-être serait-il utile qu'avant que cette question revienne devant la haute assemblée, la commission entende de nouveaux sur ce point M. le ministre des finances.

M. Dupont, rapporteur du budget des postes et télégraphes, après avoir fait un court historique de la question, fait savoir qu'il s'est entretenu de cette question lundi matin avec M. le ministre des postes et des télégraphes qui lui a déclaré qu'il soutiendrait les réclamations des postiers parce qu'il y avait eu des engagements pris envers ces derniers. Or, quels sont ces engagements ? qui avait le droit de les prendre ? L'honorable membre conclut en disant que la commission ne peut revenir sur la décision et qu'en ce qui le concerne, il est décidé à donner sa démission de rapporteur si elle accorde les indemnités en question à des agents qui se sont rendus coupables d'une promotion révolutionnaire exercée sur le Sénat, à l'instigation d'agitateurs qu'il ne veut

pas qualifié et qui ont agi contrairement  
aux règlements.

M. le Président demande à la commission  
si elle est d'avis d'entendre demain M. le  
ministre des postes avant M. le ministre de la  
guerre.

La commission décide qu'elle entendra  
demain à une heure et demie M. le ministre  
des postes.

La séance est levée à 3 heures  $\frac{1}{4}$ .